

Fonds de relève entrepreneuriale Desjardins
PLUS DE 65 000 \$ POUR LA RELÈVE EN ENTREPRISE

THETFORD MINES – LE 17 DÉCEMBRE 2007. C'est dans le cadre du Fonds de relève entrepreneuriale Desjardins (FRE) qu'un montant de 67 387 \$ a été accordé, en 2007, à des promoteurs désirant assurer la relève d'une entreprise existante dans la région de Thetford. En somme, 12 promoteurs différents ont pu bénéficier de cette aide financière.

Concrètement, c'est un total de 52 500 \$ qui a été attribué dans l'objectif d'acquérir une entreprise existante, alors que 14 887 \$ ont été octroyés pour aider les promoteurs à la concrétisation de leur projet d'entreprise. Grâce à cette aide financière apportée aux promoteurs, 70 emplois ont été maintenus dans la région.

« La problématique relative à la difficulté de recruter une relève pour assurer la pérennité de nos entreprises touche notre région. Devant ce constat, il devient impératif d'assurer le maintien de nos entreprises, surtout si on considère que 71 % des propriétaires actuels entendent se retirer ou transférer le contrôle de leur entreprise au cours de prochaines années. Par l'intermédiaire du FRE, les Caisses Desjardins de L'Amiante sont fières de contribuer à assurer la poursuite des activités de certaines entreprises de la région », de dire monsieur Yves Gilbert, représentant des Caisses Desjardins de L'Amiante et responsable du FRE.

« Le FRE vient corriger cette entrave du développement économique, qu'est le manque de relève entrepreneuriale. Par le soutien financier et technique qui est offert aux promoteurs, le transfert d'entreprise est facilité », tient à souligner madame Vicky Lachance, conseillère aux entreprises à la Société de développement économique de la région de Thetford (CLD) et personne-ressource du FRE. Notons à ce sujet que c'est à la SDE région de Thetford que le comité responsable du fonds a confié la gestion de ce programme.

À propos du Fonds de relève entrepreneuriale Desjardins

C'est dans le but d'encourager la relève entrepreneuriale que les Caisses Desjardins de L'Amiante ont convenu de consacrer, en mai 2006, et ce, pour une période de trois (3) ans, une somme de 300 000 \$ dans le cadre de Fonds de relève entrepreneuriale Desjardins. Ce programme vise à aider les entrepreneurs à acquérir une entreprise en leur offrant un support technique et financier. Le programme peut viser le soutien dans un processus de transfert de propriété et de préparation d'une relève adéquate. Cette participation financière peut porter sur l'un ou l'autre des volets suivants : aide à la concrétisation d'un projet d'entreprise, aide à l'acquisition d'une entreprise existante et mesure de suivi. En vertu de ces trois (3) volets, c'est une contribution pouvant atteindre 8 000 \$ dont peut profiter un futur propriétaire afin de se porter acquéreur d'une entreprise existante.

- 30 -

Source : Guy Rodrigue, conseiller en communication
SDE région de Thetford
418 338-2188, poste 231

communiqué de presse